

# Ville d'Allauch

## Service population

De par sa proximité avec ses citoyens, la Mairie a le devoir d'effectuer un certain nombre de formalités administratives. Elles sont nécessaires à l'État pour identifier chaque Français avec précision.

Outre les actes d'État civil (**Naissance, Mariage, Décès**), la mairie doit aussi fournir des documents officiels, tels que carte nationale d'identité, passeports...

Le service Population vous accueille à la mairie centrale, mais également dans les mairies annexes de la Pounche et du Logis-Neuf. Les Mairies Annexes sont des relais privilégiés dans les quartiers, où vous pouvez effectuer un certain nombre de démarches.

Afin de faciliter vos démarches administratives, vous pouvez également [commander des actes d'État civil sur Internet](#), en téléchargeant les formulaires, et vous trouverez tous les renseignements sur les principales démarches administratives dans les pages qui suivent, ou en cliquant sur des liens de sites spécialisés.

## CONTACT



### SERVICES MUNICIPAUX

#### Service Population

Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

 04 91 10 48 71

 [etatcivil@allauch.com](mailto:etatcivil@allauch.com)

 [VOIR LA FICHE](#)



## SERVICES MUNICIPAUX

### Mairie Annexe de la Pounche

Bd Ange Martin  
Place Bernard Monge  
13190 Allauch

 04 86 67 46 40

 [VOIR LA FICHE](#)



## SERVICES MUNICIPAUX

### Mairie Annexe du Logis-Neuf

Avenue Jean Moulin  
13190 Allauch

 04 86 67 46 47

 [VOIR LA FICHE](#)

**MAIRIE  
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h